

## Halte aux idées reçues !

### « les mauvaises herbes, c'est sale ! »

En quoi sont-elles sales ? Le seraient-elles plus que les herbicides ? Les produits chimiques affectent l'environnement et sont potentiellement dangereux pour la santé. Il arrive que des cages d'eau potable soient fermées car contaminées par des pesticides. La végétation spontanée est le signe d'un entretien plus naturel des espaces.

### « du désherbant sur 2 m<sup>2</sup> devant chez moi, ça ne pollue pas ! »

Les produits appliqués sur une surface imperméable sont entraînés avec les eaux pluviales et se retrouvent directement dans les ruisseaux. Le ruissellement est plus fort que dans un champ où les bactéries du sol contribuent en plus à dégrader les produits chimiques.

### « les alternatives, ça coûte plus cher ! »

Pas nécessairement. L'usage de pesticides se répercute sur le prix de l'eau (le traitement de l'eau coûte cher), sur l'achat nécessaire d'équipements pour leur stockage, leur utilisation (matériel, vêtements de protection...), et sur l'élimination des déchets associés.

### « le désherbage thermique, ça consomme du carburant et dégage du CO<sub>2</sub> ! »

C'est vrai, le désherbage thermique n'est pas parfaitement écologique. (Néanmoins, "les désherbants chimiques proviennent principalement de la pétrochimie, qui consomme aussi beaucoup d'énergie et émet donc du CO<sub>2</sub>. C'est pourquoi "réduire les pesticides" ce n'est pas miser uniquement sur le désherbage thermique : cette technique, utile dans certains cas, est à associer à d'autres méthodes : mécaniques, manuelles, végétalisation, choix des revêtements... Et aussi un peu plus d'acceptation du végétal en ville !



Les **pesticides** (désherbants, insecticides, fongicides...) représentent un risque pour la santé humaine, principalement pour les utilisateurs mais aussi pour l'ensemble de la population. Les molécules qu'ils contiennent peuvent aussi avoir un **impact sur l'environnement** (rivière, air, sol, ...) et **sur la biodiversité**.

En France, le **plan Ecophyto** mis en place en 2008 dans le cadre du Grenelle de l'environnement vise à **réduire progressivement l'utilisation des pesticides** en zones agricoles et non agricoles. La réglementation prévoit d'ailleurs d'interdire l'application de ce genre de produits au niveau des jardins, des espaces verts et des voies à partir de 2017.

Comme de plus en plus de collectivités en France, notre commune fait des efforts pour limiter l'utilisation des pesticides sur les espaces publics et développer **des modes d'entretien plus respectueux de la santé et de l'environnement**. Vous êtes invités à faire de même et à apprendre à vous passer de pesticides, pour l'entretien de vos jardins, allées, ou pieds de murs... afin de contribuer à l'amélioration de notre cadre de vie !

### dans votre commune

GUY AURIER, 1er adjoint au Maire : 04 73 54 30 88  
Luc VIGOUROUX, resp des services techniques,  
06 86 26 22 53, technique.brassac@orange.fr

### financement

**ÉCOPHYTO**  
RÉDUIRE LE RAPPORT ENTRE PESTICIDES ET ENVIRONNEMENT  
Avec l'appui financier de l'ONEMA par les crédits issus de la redevance pour pollution diffuse attribués au financement du plan Ecophyto.



## Appliquer moins de désherbant, c'est possible !

### Utiliser d'autres outils pour désherbier

Il existe différentes techniques de désherbage "alternatives", par action de la chaleur, par action mécanique ou manuelle. Différents outils permettent ainsi de supprimer la végétation non désirée, mais leur utilisation implique une fréquence d'intervention et un temps de passage plus élevés qu'avec des produits chimiques pour un résultat équivalent.

### Empêcher l'herbe de pousser, pour ne pas avoir à désherbier

Sur massifs de fleurs ou pieds d'arbres, le bâchage ou paillage sur une épaisseur suffisante permet de limiter le développement des herbes spontanées. On peut pailler avec des géotextiles biodégradables, des copeaux de bois, des déchets de tonte, de la pousse blonde... Sur voirie, la végétation s'installe préférentiellement dans les zones dégradées. L'entretien des revêtements et les balayages répétés permettent de retarder son développement.

### Végétaliser et enhéberger au lieu de désherbier

Plutôt que désherbier, on peut favoriser la présence de la végétation, là où elle veut pousser. Il est possible d'embellir ces espaces par du fleurissement. On peut aussi laisser la végétation se développer spontanément, par exemple sur les surfaces sablées, plus contenir son développement par la tonte ou le débroussaillage. Redonner une place au végétal et à la nature en ville... La biodiversité contribue à l'amélioration de notre cadre de vie !



## Moins de désherbant chimique

### Brassac-les-Mines

### S'engage !



### Sur notre commune...



### Mieux vivre avec la végétation spontanée

Ces nouvelles pratiques d'entretien de l'espace public plus respectueuses de la santé et de l'environnement impliquent une présence plus apparente de végétation. Ce nouveau "visage" de la commune ne résulte pas d'un défaut d'entretien mais au contraire témoignent d'une volonté d'améliorer notre cadre de vie.



### Et vous ?

Par votre soutien, vous pouvez encourager le travail des agents communaux. Pour préserver votre santé et l'environnement, vous aussi vous pouvez réduire l'usage de pesticides dans votre jardin.

La commune de Brassac-les-Mines réduit depuis une quinzaine d'années sa consommation en désherbant pour l'entretien des voiries, des espaces verts et des cimetières. Le 8 octobre 2012, le conseil municipal s'est engagé auprès de la FREDON dans une politique visant à améliorer la maîtrise de l'utilisation des produits phytosanitaires. Vous pouvez, depuis cette date, observer laousse d'herbes sur les zones sablonneuses, entre les pavés, dans les caniveaux... en parallèle, vous avez pu vous rendre compte de l'utilisation de nouveaux matériels grâce avec l'aide des subventions de l'Agence de l'eau. Ceci constitue un investissement en temps pour la commune, puisque la gestion des espaces publics représente entre autre :

- 31 000 m<sup>2</sup> environ d'espaces engazonnés divers disséminés sur la commune (hors prairies et chemins)
  - les fossés et talus des voies périphériques de la ville
  - l'ensemble des espaces fleuris
  - 12 km de voirie pour une surface du territoire communal de 715 ha
- La démarche engagée par la commune se veut collective. Je suis sûr qu'elle vous inspire, pour faire de même dans votre jardin.
- Moins de pesticides, c'est l'affaire de tous, pour le bien de tous ! N'hésitez pas à nous contacter !
- Yves-Serge CROZÉ, Maire de Brassac-les-Mines